

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Bergier, Singer, même combat

Le *Financial Times* du 26 janvier dernier a publié le texte complet de l'allocution que M. Israel Singer, président du Congrès juif mondial, a prononcée à Berlin. Il vaut la peine d'en lire le texte complet, ou au moins le paragraphe qui a fait scandale et que nous citons en note¹. On voit en effet que M. Singer ne s'en prend pas seulement à la Suisse. Son attaque vise tous ceux qui, selon lui, participèrent au «plus grand des crimes jamais commis contre l'humanité», l'Autriche, qui ne fut pas la première victime mais le premier complice, la France qui ne fut pas tout entière derrière de Gaulle, la Suisse, dont la neutralité face au mal fut un crime, les gouvernements et l'industrie européens, qui ont financé et soutenu l'effort de guerre allemand, les nations occidentales qui ont contribué au génocide en refoulant les Juifs qui se présentaient à leurs frontières. Ces outrances tous azimuts relativisent quelque peu l'outrage fait à la Suisse.

L'officialité suisse a réagi dans le bon sens, mais assez platement et en se fondant surtout sur le fait que nous avions déjà fait des excuses. Président de la Commission de politique extérieure du Conseil national, le Fribourgeois socialiste Erwin Jutzet, a déclaré (*Le Temps* du 27 janvier): «Ces déclarations ne sont pas acceptables... Nous avons à la fin des années 90 fait un travail de mémoire sur

l'attitude de la Suisse pendant cette période, et le Conseil fédéral a présenté des excuses officielles pour nos manquements.» De même, le conseiller fédéral Samuel Schmid (*Le Temps* du 28 janvier) «rappelle que la Suisse a fait son travail de mémoire, que la page est désormais tournée...».

Il vaut mieux se rebiffer mollement que pas du tout. Mais de grâce, qu'on n'invoque pas le «travail de mémoire» et les excuses officielles pour contester les attaques de M. Singer! Rappelons-nous la phrase accusatrice de la Commission Bergier: «En créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué – intentionnellement ou non – à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs»². Cette phrase fut reprise par le professeur Bergier lui-même le 22 mars 2002, lors de la présentation à la presse de son *Rapport final*: «C'est dans ce sens que nous devons maintenir l'affirmation peut-être provocante dans la forme mais conforme à la réalité: la politique de nos autorités a contribué à la réalisation de l'objectif nazi le plus atroce: l'Holocauste»³. Les conclusions de l'éminent professeur, tacitement approuvées par le Conseil fédéral, n'étaient pas moins infamantes pour la Suisse que les accusations de M. Singer.

Dans le monde de la politique internationale, il n'y a pas d'amis et pas de par-

don, seulement des rapports de force. Il doit s'attendre à ce qu'on use et abuse de lui, le pays qui s'aplatit pour se faire pardonner ses «fautes» par des Etats qui en ont commis de bien plus graves, celui qui s'excuse des actes qui sont, selon ses propres dires, «inexcusable», le suspect qui dresse lui-même, en onze mille pages, son propre acte d'accusation!

On doit contester M. Singer, mais on ne peut le faire sans condamner du même coup l'attitude des autorités fédérales – et celle de la Commission d'experts – durant les années 90.

Le Conseil fédéral doit-il demander des excuses à M. Singer? C'est l'avis du parti démocrate-chrétien, du libéral Jacques-Simon Eggly, de M. Beat Kappeler dans un excellent article du *Temps* du 29 janvier, de M. Alfred Donath, président de la Fédération suisse des communautés israélites et du professeur Jean-François Bergier (tardivement combatif). M. Rolf Bloch, prédécesseur de M. Donath, a déclaré, au contraire, que «si le gouvernement suisse réagit officiellement à ces propos irrecevables, cela donnerait trop d'importance à Israel Singer». Nous sommes de cet avis, d'autant qu'un Etat déchoit en disputant avec un simple particulier.

Pour ce qui est de M. Singer, nous avons quelque peine à croire à un simple «dérapage». Son texte «soigneusement

ciselé», selon le mot de M. Bernard Wuthrich dans *Le Temps* du 27 janvier, annonce vraisemblablement quelque obscure manœuvre. Le Conseil fédéral doit s'y préparer. On lui souhaite de retrouver un peu de l'énergie, de la volonté intraitable de vivre et du front de déplaire aux puissants qui caractérisa ses prédécesseurs d'il y a soixante ans.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ *Germany, as the nation that initiated and perpetrated the greatest of all human crimes, bears particular and unforgivable responsibility. But the recent struggle for moral and material restitution forced Europe to confront its sordid past, shattering decades of myths that Germany alone was responsible for the sins of the Holocaust. That Austria was the first willing accomplice, not the first victim; that not all French people supported de Gaulle; that Swiss «neutrality» in the face of evil was a crime; that European governments and industry worked in concert to participate in and finance the German war machine; and that nations aided the genocide by turning Jewish refugees away at their borders are just some of the contemporary confessions this struggle exposed.*

² *Rapport final*, p. 285.

³ Cf. *Les Conditions de la Survie*, Cahiers de la Renaissance vaudoise, Lausanne, 2002, qui n'a rien perdu de son actualité.

Aspects de la vie vaudoise réunis par Frédéric Monnier

Musique classique à la campagne

(fm) En 2001, quelques responsables de l'orchestre Sinfonietta de Lausanne, assistés de mélomanes passionnés, se lançaient dans une aventure originale: créer une mini-saison de concerts en pleine campagne, à Sugnens, dans le Gros-de-Vaud, et ceci dans la grande salle du village, chauffée en plein hiver par un grand fourneau à bois dont le crépitemment rythme la musique qui se joue sur scène: pas de doute, Schubert aurait aimé cela... La quatrième saison a donc déjà commencé et le prochain concert aura lieu mercredi 9 février à 20 heures avec l'Ensemble de chambre du Sinfonietta, dans un programme d'apparence hétéroclite, mais original, ayant pour thème: du désordre au silence. C'est ainsi qu'on pourra entendre la Symphonie en ré mineur *La casa del Diavolo* de Boccherini, les *Danses roumaines* de Bartók, l'étonnant «Chaos» extrait d'une œuvre intitulée *Les Éléments* de Jean-Féry Rebel (1666-1747), l'énigmatique *The unanswered question* du non moins énigmatique compositeur américain Charles Ives, et enfin le célèbre *Adagio pour cordes* de Samuel Barber.

Des Vaudois sur les traces de Mermoz et Saint-Exupéry

(fm) Avec un peu de retard également, saluons le petit exploit réalisé par deux pilotes vaudois de la Côte, Rolf Frieden et Olivier Reymond, qui ont traversé par deux fois l'Atlantique à bord de leur Piper Comanche, en août 2004, de Prangins à Las Vegas en Californie en passant par Reykjavik et Toronto, puis retour en novembre dernier via la Floride, Cayenne, Recife (Brésil), Dakar, Lanzarote (Canaries) et Murcie (Espagne), soit environ 30 000 km.

L'Association viticole d'Ollon en or à Paris

(fm) C'est avec un peu de retard que nous adressons nos félicitations aux responsables de l'Association viticole d'Ollon dont le «Blanc fumé» 2002 a obtenu une médaille d'or aux dernières Vinalies internationales de Paris en décembre 2004. Une fois de plus, l'innovation et la qualité sont récompensées, ce qui ne peut que réjouir les amateurs de vins vaudois qui, malgré l'instauration du 0,5 pour mille au volant, restent nombreux! L'association peut préparer en toute sérénité son centenaire pour 2006.

La compagnie Guimerlin, espoir de la scène vaudoise

(pfv) Les 2 et 3 mars 2005, respectivement à 19h00 et 20h30, sur la scène du théâtre Sévelin 36 à Lausanne, la C^{ie} Guimerlin présentera sa première création intitulée *cell* et consacrée à la vie prénatale (sic). Ces deux représentations offrent à nos lecteurs l'occasion d'assister aux débuts d'une jeune danseuse, chorégraphe et directrice de compagnie par ailleurs déjà connue des amateurs de claquettes pour évoluer régulièrement sur scène au sein de la compagnie vaudoise de Clak-son. Saisissant l'occasion du festival *Les Printemps de Sévelin*, Sarah Guillermin et sa troupe basée à Lausanne veulent en effet vous faire découvrir le charme étrange des spectacles mêlant avec goût danse, vidéo et son. Pour le plaisir des amateurs de danse contemporaine et de quelques néophytes (dont le béotien auteur de ces lignes), la jeune compagnie du cru réhabilitera le mélange des genres et, nous voulons le croire, éclipsera dans nos mémoires les bricolages indignes dont telle maison helvético-parisienne s'est fait une redoutable spécialité.

Les lecteurs qui sortiront séduits de ce spectacle ne manqueront pas de

suivre la carrière de la C^{ie} Guimerlin. Un avenir proche permettra aux convaincus d'admirer la deuxième réalisation de cette originale petite entreprise vaudoise: *cell* version longue sera visible durant la saison 2005-2006.

SOMMAIRE

Le besoin d'autorité	2
L'arbitre, le chef d'entreprise, le maître d'école voient dans la confiance un constituant essentiel de l'autorité.	
Récupération consentante	3
Soutien aux réfugiés déboutés: que diable fait Jean-François Bergier dans cette barque?	
Etat civil: Ramuz chassé par l'informatique	4
La récente réforme de l'état civil supprime le livret de famille... et le banc devant la maison.	

Le besoin d'autorité

Cette année, la *Ligue vaudoise* a consacré son traditionnel séminaire de janvier au thème de l'autorité. A l'heure où l'exercice de l'autorité est partout remis en cause, que ce soit à l'école, dans la famille ou dans l'entreprise, trois personnes exerçant chacune une autorité dans un domaine différent ont exposé leur conception de l'autorité et les difficultés qu'ils rencontrent.

L'autorité de l'arbitre

M. Philippe Leuba est amoureux du risque à un double titre puisque, outre son activité professionnelle, il partage le reste de son temps entre la salle du Grand Conseil vaudois, où il siège comme député, et les terrains de football du monde entier, où il exerce la fonction d'arbitre international. M. Leuba a donc l'expérience des arènes où, dans l'émotion confuse, se joue le sort d'une nation et où décider se révèle une tâche particulièrement lourde de conséquences...

L'arbitre de football est sans doute la plus fidèle incarnation moderne du despote éclairé, détenteur d'un pouvoir «arbitraire» quasiment incontestable et

incontesté. Ses décisions, prises sans concertation avec les personnes concernées, ont un effet immédiat et sans appel. Avec pour tout attribut un sifflet, au son duquel tremblent des pays entiers, et deux cartons qu'il brandit pour faire justice, l'arbitre, une heure et demie durant, règne en monarque absolu. Se trompant parfois – c'est M. Leuba lui-même qui le dit – il ne fait que très rarement l'objet de contestation.

Qu'est-ce qui fonde l'autorité de l'arbitre? Non seulement sa fonction, mais surtout la confiance que lui vaut son impartialité.

L'autorité dans l'entreprise

M. Alain Charpiloz, qui a hérité de son père la responsabilité d'une importante entreprise dans le Jura, se qualifie lui-même de «fils à papa de droit divin». Par ailleurs homme de plume – il est éditorialiste au *Jura libre* – M. Charpiloz a esquissé avec humour et profondeur une définition de l'autorité sur la base de sa propre expérience.

L'autorité implique premièrement la confiance des subordonnés dans le bien-

fondé de l'activité dirigeante des chefs. Or il n'y a confiance que si les ordres donnés ont un certain pouvoir de conviction. Celui qui exerce l'autorité ne peut le faire qu'en ralliant à sa cause (qui doit être le bien commun) les individus raisonnables à qui il s'adresse. Toutefois, vis-à-vis d'individus déraisonnables, il doit pouvoir faire appel à la contrainte.

Persuasion et contrainte sont donc les deux piliers d'une vraie autorité. L'expérience quotidienne nous montre qu'une autorité qui ne peut faire appel à la contrainte n'est pas respectée. Quant à l'histoire, elle nous montre que même les systèmes totalitaires font d'énormes efforts de propagande pour convaincre et pas seulement contraindre. L'autorité se présente donc comme un pouvoir reposant quand tout va bien sur la persuasion et au besoin (c'est-à-dire subsidiairement) sur la contrainte.

L'autorité à l'école

M. Jacques Perrin, de par sa fonction de maître secondaire, subit de plein fouet ce que l'on peut appeler la crise de l'autorité. M. Perrin témoigne: «L'enfant-roi

existe, je l'ai rencontré». L'élève est intégré au processus décisionnel. Par exemple, ses envies peuvent être déterminantes quant au choix d'un ouvrage à étudier en classe. Le cours tiendra plus du partage d'opinions, du forum de discussion où le maître a surtout pour fonction d'aider l'élève à faire jaillir ses étonnantes richesses intérieures. En bref, c'est l'élève qui est au centre et non plus la relation inégale et confiante entre celui qui sait et celui qui apprend.

Une telle dénaturation de son rôle ôte au maître une bonne part de son crédit et, par là, de son autorité. Ne reste plus alors pour se faire respecter que la pure contrainte. L'enseignant se transforme alors en gendarme.

Les trois orateurs voient dans la confiance une composante essentielle de l'autorité. *La Nation* reviendra sur ce point dans le prochain numéro, dans le cadre du compte-rendu de la troisième et dernière soirée, consacrée à l'autorité dans l'Eglise et à l'autorité politique.

DAVID BOCHATAY

Le château d'Yverdon et les autres

Sous le titre «Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330)/ Un modèle: le château d'Yverdon» a paru l'automne dernier un ouvrage monumental (plus de 850 pages en deux volumes), qui constitue les N^{os} 98 et 99 des *Cahiers d'archéologie romande* et qui est simultanément la thèse de doctorat de M. Daniel de Raemy à l'Université de Lausanne.

Disons-le d'emblée: le profane (particulièrement en histoire de l'architecture médiévale) est d'emblée saisi d'admiration et de stupeur devant ce monument d'érudition, fruit d'un travail de bénédictin, dont la source remonte aux cours de Marcel Grandjean et qui s'est poursuivi sur une vingtaine d'années. Pour autant, les non-spécialistes auraient tort d'être d'emblée rebutés par une œuvre aussi savante, d'abord parce qu'elle est enrichie d'une iconographie abondante et de grande qualité, ensuite parce que l'auteur a toujours eu le souci d'un style clair accessible.

L'essentiel de l'étude est consacré au château d'Yverdon dès sa conception et à l'histoire de son architecture pratiquement jusqu'à nos jours. Si Daniel de Raemy l'a choisi comme «modèle», c'est surtout parce qu'il bénéficie d'une documentation d'archives exceptionnellement riche, s'étendant sur plus de sept siècles avec une interruption de quelques décennies mais aussi parce que son plan, adopté en 1259 par Pierre de Savoie alors qu'il n'était pas encore comte, a inspiré la construction, la reconstruction ou la transformation de plusieurs autres châteaux dans les années qui ont suivi, dans les Etats de Savoie, particulièrement dans le Pays de Vaud mais aussi au delà, et pas seulement à l'initiative de Savoie mais aussi d'autres seigneureries (notamment les Grandson, les Gruyère). Que l'on pense notamment à Morges, commencé en 1286 sur ordre de Louis frère du comte Amédée V, à Grandson, Champvent, Rolle, Aigle, La Tour-de-Peilz, Estavayer, Bulle. Le principe du plan quadrangulaire avec quatre tours rondes dont

une plus haute appelée «grande tour» (et à l'époque moderne donjon, terme qui autrefois désignait l'ensemble du château), avec ses différentes variations, sans pouvoir être considéré comme une «invention» savoyarde, n'en reste pas moins une caractéristique bien spécifique à notre paysage urbain, où tant de châteaux forts ont été, parfois miraculeusement, parfois de façon discutable aux yeux des puristes, conservés, entretenus, restaurés voire partiellement reconstruits. A ce sujet, on est obligé de reconnaître un certain mérite à LLEE. Si en 1475 les Bernois ont incendié (entre autres) le château d'Yverdon, qui avait fait mine de résister, à partir de 1536 et alors qu'avec le développement de l'artillerie les châteaux médiévaux n'avaient pratiquement plus d'intérêt militaire ni stratégique, ils ont engagé des travaux de restauration voire de reconstruction partielle de plusieurs d'entre eux – et pas seulement de ceux qu'ils avaient mis à mal lors de leur première invasion pour des raisons pratiques bien plutôt qu'esthétiques.

Sans doute faut-il convenir qu'en ce qui concerne le château d'Yverdon, le travail de M. de Raemy, surtout le deuxième tome, s'adresse avant tout à des férus de l'architecture médiévale et de son histoire. Ce qui est en revanche passionnant, en tout cas pour l'amateur de l'histoire médiévale, c'est la présentation, de manière coordonnée, des principaux châteaux des Etats de Savoie et des régions environnantes. Toute comparaison avec la prodigieuse et encore aujourd'hui mystérieuse (quant aux moyens mis en œuvre et au financement) floraison des cathédrales gothiques serait incongrue. Néanmoins la passion bâtisseuse des Savoie et par contre-coup de leurs voisins immédiats – émulation guerrière ou de prestige dans un laps de temps si concentré – demeure dans l'histoire de l'architecture un phénomène dont le très grand mérite de l'auteur est d'avoir éclairé l'ampleur comme aucun chercheur avant lui.

ALEXANDRE BONNARD

† Frère André (1924-2005)

Le pasteur William Berruex, frère André à Taizé, fut pasteur à la paroisse de Lucens-Curtilles dès les années 70. Ayant pris sa retraite, il déménagea à Lutry. Enfant des Ormonts, il possédait un chalet de famille très rudimentaire à Vers-l'Eglise, à trois quarts d'heure de marche de la Maison de Jeunesse où nous passons les deux semaines de notre camp d'été. En 1999, il décida d'inviter notre petite équipe pour le repas dominical, invitation qu'il renouvela plusieurs années de suite. Son imagination raffinée de cuisinier lui inspirait des trouvailles sans cesse renouvelées (certains racontent qu'il choisissait les fleurs de la table d'après la couleur des aliments!).

Pour la première invitation, il s'était donné le luxe de ne cuisiner que des plantes cueillies autour de son chalet, tétragones et autres herbes que le profane foule avec indifférence, mais pleines de promesses pour le connaisseur.

Arrivant en pleine chaleur, nous découvririons des flacons de chasselas dans l'eau glacée de l'abreuvoir. Par la porte ouverte, dans le prolongement de la cuisine, on distinguait la salle à manger allongée et

sombre et les cristaux des verres que la lumière extérieure avivait d'étincelles. Le repas, dans cette joyeuse pénombre, était interminable, entrecoupé de poèmes que nous avions appris pour l'occasion. Encastés dans nos sièges, nous déversions des torrents de lazzi bruyants et définitifs sur nos têtes de Turc, en particulier Claudel... jusqu'à ce que l'air navré de notre hôte nous fasse comprendre, un peu tard, qu'il cultivait, personne n'étant parfait, une certaine admiration pour l'auteur du *Soulier de satin*. Tard dans l'après-midi, après un dernier calva, tiré au sens le plus propre de derrière les fagots pour les plus résistants, la petite équipe rentrait tant bien que mal. Et nous lui écrivions quelques jours plus tard une lettre de remerciements mêlés d'excuses un peu embarrassées.

Mais l'effort devenait excessif. En 2003, il ne monta à son chalet que pour nous recevoir, alors qu'il ne disposait pas de moyen de transport personnel. L'année passée, il renonça, à notre nostalgique soulagement. Il est décédé le 21 janvier, nous laissant le souvenir de sa culture, de sa distinction et de son amitié hospitalière.

D.

Qui a écrit cela?

«Rester leader implique sécuriser le sourcing et/ou le positionnement du groupe sur le midstream gazier, de même qu'identifier un mix/portefeuille de production optimal en fonction du mass market. Cela nous éloigne du modèle pure player, qui nous avait conduits à définir une offre package. En interne, le pilotage corporate doit être réalisé de façon volontariste à la maille interbranche grâce aux remontées bottom up. Les missionnements PMT seront définis en référence aux gaps entre l'image consolidée et la cible 2006.»

Cet extrait d'un rapport de consultants est tiré de *Bonjour Paresse*, ouvrage de Corinne Maier (Ed. Michalon, 2004) dont nous avons parlé dans nos colonnes. Messieurs Jacques Nicole à Sunnyvale (Californie) et Jean-Luc Rossier à Nyon nous ont fourni la référence exacte. Quoiqu'étant le plus éloigné, M. Nicole a été le plus rapide et gagne l'abonnement.

Alors que Davos redevient un lieu de villégiature accessible et que les altermondialistes roulent leurs calicots,

qui saura reconnaître notre nouvelle citation?

«Nous vivons une époque de transition si spectaculaire qu'elle promet pour bientôt l'accomplissement de cette grande fin vers laquelle tend notre histoire: la réalisation de l'unité de toute l'humanité! [...]. Les distances qui séparaient les différentes nations et parties du globe s'évanouissent rapidement face aux progrès des inventions modernes et c'est avec une incroyable facilité que nous les franchissons [...]. La pensée se communique avec la vitesse, et même la puissance, de la lumière... Les produits provenant de tous les coins de la planète sont mis à notre disposition, nous n'avons qu'à choisir parmi eux lesquels conviennent le mieux à nos besoins et sont le meilleur marché, tandis que les forces de production sont confiées à la régulation de la concurrence et du capitalisme.»

Le premier lecteur à nous fournir la référence gagne un abonnement d'une année à *la Nation*.

Récupération consentante

Le 24 janvier («jour de l'indépendance vaudoise») s'est tenue à Lausanne une «soirée de solidarité avec les 523 réfugiés déboutés et les 223 sans papiers menacés d'expulsion». La soirée s'intitulait «Non, la barque n'est pas pleine!» en référence à la politique du Conseil fédéral envers les réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale. Pour que l'on fasse bien le lien entre cette époque et aujourd'hui, la soirée débutait par des films tirés d'Archimob. Plus grave encore, le professeur Jean-François Bergier a participé au «grand spectacle de solidarité» qui suivait, et condamné les refoulements actuels de requérants vaudois. On peut regretter que l'historien mandaté par la Confédération pour faire le point sur la politique de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale prête son nom à des amalgames aussi douteux.

Rappelons que la commission Bergier n'a pas apporté de nouvelles connaissances sur la période en question: elle a surtout réinterprété les faits de manière à assigner à la Suisse une part de culpabilité dans les crimes nazis. Cette commission avait un rôle clairement politique: peut-être croyait-on ainsi mettre fin aux accusations venues d'Outre-Atlantique et reprises

avec une complaisance masochiste par les médias et les intellectuels d'ici. Sans doute le gouvernement, soucieux de «normaliser» à long terme la politique de neutralité de notre pays, trouvait-il quelque avantage à voir celle-ci discréditée. Quoi qu'il en soit, un panel d'historiens, presque tous issus du même bord, fut choisi pour «faire la lumière» sur notre passé. La Commission produisit un rapport moralisateur, d'où il ressort que, malgré leur attitude plutôt bonne dans l'ensemble, les Suisses ont aussi «été des salauds», comme les autres. Ce rapport a reçu une caution officielle. Mandatée par l'Etat, bénéficiant d'un accès unique aux archives, la Commission voit ses travaux auréolés du statut de vérité historique définitive. Les médias et de nombreux politiciens traitent comme une vérité admise l'idée que la Suisse s'est mal comportée en 39-45, et feignent d'ignorer que les conclusions du rapport Bergier sont contestées par de nombreux historiens.

Prenons la question des refoulés juifs aux frontières, chiffrés à 30 000 selon la Commission. L'historien français et «chasseur de nazis» Serge Klarsfeld affirma très tôt que, d'après ses recherches, le nombre de refoulés

ne devait pas dépasser de beaucoup les 5000 personnes. A partir des chiffres de la Commission (et durant ses travaux), l'économiste Jean-Christian Lambelet calculait que le taux d'acceptation des réfugiés durant la guerre avoisinait les 90%, et qu'il était même légèrement supérieur pour les réfugiés juifs. Adoptant une approche très différente, une étude consacrée aux archives de l'Etat de Genève est arrivée à des conclusions identiques. Le rapport Bergier relègue cette découverte à une note de bas de page (p. 170).

Enfin l'historien français Gabriel Véraldi s'est étonné que, tant dans la question des réfugiés juifs que dans celle de l'«or Nazi», la Commission n'ait pas pris en compte les documents fiables – américains surtout – qui lavent l'honneur de la Suisse. Celle-ci «n'a pas assez entendu et «répondu aux cris déchirants» des persécutés et massacrés. Son bilan est néanmoins le moins mauvais de toutes les démocraties. Et d'abord, elle a réussi l'exploit de ne pas être envahie par le Reich, donc de garder ses propres Juifs en sécurité et d'en sauver une trentaine de milliers. Pas assez, certainement, mais elle soutient tout de même une compa-

raison favorable avec les autres pays.» (Edgar Fasel, *01: la Suisse exp(lose)* suivi de Gabriel Véraldi, *La Suisse face aux Cauchons*, l'Age d'Homme, 1998, p. 116).

Sachant cela, que reste-t-il au rapport Bergier? Il apporte peu d'informations nouvelles. En 1957 déjà, le professeur Carl Ludwig avait remis à l'Assemblée fédérale une étude minutieuse sur la question des réfugiés, qui mettait en lumière de cruelles vérités. Puis le Conseil fédéral chargea Edgar Bonjour d'établir un rapport global sur la politique de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale (paru en 1970). Dans le but d'éviter tout soupçon de partialité, M. Bonjour avait refusé d'être payé pour son travail. Le professeur Bergier n'a pas suivi cet exemple, mais qu'importe. En permettant, par sa simple présence, un amalgame absurde entre la politique actuelle face aux réfugiés et celle de la dernière Guerre, il perd ce qu'il lui restait de crédibilité. Puisqu'il n'a aucun scrupule à influencer les opinions politiques au moyen de ses recherches, on doit craindre qu'il ne manipule ses recherches en fonction de besoins politiques.

NICOLAS DE ARAUJO

Les leçons d'un lynchage

La Nation a rendu compte en son temps (N° 1671 du 11 janvier 2002) de l'ouvrage de Marc-André Chaguéraud *La Suisse présumée coupable*, qui dénonçait les campagnes de désinformation lancées depuis l'autre côté de l'Atlantique contre le comportement de la Suisse pendant et après la Deuxième Guerre mondiale. Le même auteur complète aujourd'hui ce dossier explosif par une lettre ouverte au juge américain Korman intitulée *La Suisse lynchée par l'Amérique*. Ces 200 pages, bourrées de références et de citations qui justifient largement un titre accrocheur, sont introduites par une préface de notre ancien ambassadeur Franz Blankart, dont il vaut la peine de reproduire quelques lignes:

L'affaire des fonds en déshérence a laissé en Suisse un goût amer et déconcertant. La mise en cause en partie exagérée de notre passé, le contenu émotionnel et la complication de l'affaire, les attaques orchestrées par le gouvernement des Etats-Unis, le montant monumental finalement payé, la discussion contradictoire sur le rapport Bergier et surtout le management faible du Conseil fédéral en la matière, tout cela a eu comme conséquence que le peuple suisse a rapidement refoulé cette affaire – comme celle de Swissair – dans son subconscient collectif.

[...]

Vu la nature extrêmement sensible de l'aspect de cette affaire, je laisse la parole à Théo Klein, ancien président du Conseil représentatif des Israélites de France: «Je trouverais désespérant que des banquiers n'acceptent pas de répondre d'erreurs commises au sein de leurs sociétés à propos de la rétention d'avoirs juifs. Mais il serait intolérable et honteux qu'ils soient conduits à payer sous la menace de boycottage, pour des raisons d'opportunités commerciales, des montants qui ne soient pas pleinement justifiés». Et le plus prestigieux historien juif de l'Holocauste, Raoul Hilberg, ajoute: «Il n'y a aucun rapport entre ce que

les banques devaient aux Juifs et ce que le Congrès juif mondial a exigé et obtenu.»

Nous laissons au lecteur du livre (car il faut le lire) le plaisir de découvrir le détail des procédés parfaitement scandaleux, orchestrés pour mettre nos banques à genoux, et d'ailleurs avoués avec une naïveté cynique: ingérences du politique dans le judiciaire, mise en scène de témoignages émouvants, appel à une «justice sommaire» à défaut d'arguments juridiques, gonflement de prétentions sous des prétextes sans rapport avec la cause, incompréhension de la neutralité, rien n'y manque... à tel point que même du côté des parties demanderes, des voix raisonnables ont dénoncé ces moyens indignes d'une société civilisée. Cette stratégie du lynchage a finalement porté ses fruits empoisonnés, sous la forme d'une rançon de 1'250'000'000 dollars, alors que le total juridiquement exigible ne dépassait pas quelques dizaines de millions. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les réactions suisses devant cette offensive déconcertante, aboutissant à l'acceptation du montant proposé par le soi-disant médiateur Stuart Eizensat. Comment en être arrivé là?

En droit strict, la position des banques suisses était en principe inattaquable: lorsqu'un prétendu créancier attaque un prétendu débiteur, le fardeau de la preuve incombe au premier. Ce que les banquiers n'ont pas vu venir ou pas désamorcé à temps, c'est la bombe à retardement des fonds en déshérence, qui créait une situation exceptionnelle appelant une réponse exceptionnelle.

Leurs maladresses – pas leurs malhonnêtetés! – lors de l'explosion les ont rendus vulnérables sous l'assaut des émotions et surtout devant les menaces dirigées contre leurs filiales (s'agissant des deux grandes banques attaquées), pratiquement déjà en mains de l'assaillant. Le piège ainsi tendu, il n'y avait plus place que pour un marchandage, le couteau sur la

gorge. On connaît la suite: ne sont pour le moment parvenus aux créanciers identifiés des comptes dormants qu'environ 150 millions de dollars (soit l'équivalent, après déduction des intérêts, d'environ 12,5 millions, valeur 1945), le reste englouti en rapports d'enquête, exploitation d'archives, publications, honoraires et autres frais. Piètre résultat, pour un prix finalement payé par des actionnaires au-dessus de tout reproche!

Aurions-nous pu nous en tirer à meilleur compte, notamment par une intervention de la Confédération? Celle-ci n'encourait aucune responsabilité financière, car les fonds dormants dans nos banques ne sont pas, contrairement à la législation américaine, versés au bout de quelques années sur un compte unique au nom de l'Etat. Conséquence: aucune participation des Suisses en tant que contribuables. Aurions-nous dû manifester officiellement sous une autre forme notre opposition à une campagne qui, quoi qu'on en dise, nous touchait en fait autant que les banques? A cette question il faut répondre par l'affirmative, en rejoignant la critique de F. Blankart citée plus haut. Le «faible management» du Conseil fédéral.

Il fallait, en engageant nous-mêmes des recherches sérieuses, envoyer les Etats-Unis courtoisement (hommage en passant aux combattants du Débarquement...) mais fermement balayer devant leur porte. Sur ce terrain, le livre de M.-A. Chaguéraud fournit des arguments à chaque page, et l'opinion publique suisse aurait suivi unanimement. Il en serait évi-

demment résulté une tension momentanée et quelques dégâts; mais c'est la condition d'un respect mutuel entre adversaires.

Sur ce point pourtant, nous nous séparons de notre auteur, qui se félicite des excuses présentées pour notre politique «terrible et hautement condamnable» de refoulement. Non seulement les banques n'y sont pour rien (et M.-A. Chaguéraud le reconnaît volontiers), mais cette polémique n'avait rien à faire dans les attaques dirigées contre elles. Surtout, les Suisses d'aujourd'hui n'avaient pas à s'excuser pour ce qu'avaient fait ceux d'hier, qui ignoraient l'avenir et ne sont plus là pour se justifier ou éventuellement reconnaître des erreurs. On peut bien regretter, déplorer, critiquer certaines décisions prises il y a soixante ans; mais ce n'est pas un aveu de culpabilité méritant repentance. Pour avoir méconnu cette différence, le Conseil fédéral auteur des «excuses» porte une lourde responsabilité. Décidément, nos hommes politiques ne sont pas à la hauteur de nos diplomates, combattants habiles et courageux avant de servir de «fusibles» (Jagmetti!).

La Suisse n'est pas à l'abri de nouvelles tentatives de lynchage. Elle doit être prête à les affronter. Elle en a les moyens, à condition de tirer les leçons de ce qui fut une bataille perdue.

PHILIBERT MURET

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Condoléances

Nous devons signaler le décès de Madame Irène Décombaz, veuve et mère de feu nos amis Maxime et Marc. Nous adressons nos messages de vive sympathie à ses enfants Anne, Pierre et Jacques, ainsi qu'à leurs proches.

Etat civil: Ramuz chassé par l'informatique

Viens te mettre à côté de moi sur le banc devant la maison, femme, c'est bien ton droit; il va y avoir quarante ans qu'on est ensemble.

[...]

Le vrai amour n'est pas ce qu'on croit. Le vrai amour n'est pas d'un jour, mais de toujours.

C'est de s'aider, de se comprendre.

[...]

Mets-toi tout contre moi, on ne parlera pas: on n'a plus besoin de rien se dire, on n'a besoin que d'être ensemble encore une fois, et de laisser venir la nuit dans le contentement de la tâche accomplie.

Le beau texte de Ramuz, figurant dans le livret de famille des mariés vaudois depuis 1941, vient d'être mis au rancart par une réforme de l'état civil, passée presque inaperçue.

Un article du journal *24 heures* (du 4 décembre 2004) a signalé la disparition du livret de famille dès le 31 décembre 2004, remplacé par des documents d'état civil individuels.

Le cadre légal

Le Code civil suisse contient une quinzaine d'articles consacrés aux actes

de l'état civil (art. 39 à 51 CCS). Certaines de ces dispositions ont été modifiées par une loi fédérale du 5 octobre 2001, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

Ces changements ont notamment donné une base légale à l'informatisation des registres de l'état civil et à la création d'une base de données centrale «Infostar», exploitée par la Confédération.

Dans la foulée, l'ordonnance fédérale sur l'état civil (OEC), du 1^{er} juin 1953, a été entièrement refondue et remplacée par un nouveau texte, adopté par le Conseil fédéral le 28 avril 2004 et entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

La nouvelle ordonnance

Le nouveau texte de l'OEC est sensiblement moins long que l'ancien (une centaine d'articles, contre près du double auparavant). Les différents registres (naissances, décès, mariages, reconnaissances et familles) sont remplacés par une seule procédure d'enregistrement. La protection des données fait l'objet de dispositions spécifiques (art 43a nCCS, chapitres 6 et 9 de la nouvelle OEC).

Sous l'angle de la technique législative, le domaine de l'état civil présente une particularité: la loi est succincte et elle renvoie pour l'essentiel à l'ordonnance, qui entre dans la compétence du pouvoir exécutif. C'est donc le Conseil fédéral, et non les Chambres, qui agit. L'ordonnance n'est pas soumise au référendum, mais elle peut être attaquée, le cas échéant, par un recours au Tribunal fédéral.

Force est de constater que la refonte complète de l'ordonnance fédérale sur l'état civil, justifiée par l'informatique, conduit à accroître l'individualisme et la centralisation. Le message du Conseil fédéral (FF 2001 pp. 1537 ss) s'en cache d'ailleurs à peine.

Le remplacement du registre des familles par un registre individuel découlerait «de la complexité croissante des états de fait à inscrire, de leurs modifications plus fréquentes et de l'augmentation des dossiers internationaux» (p. 1539).

Quant à la banque de données centrale, elle doit suppléer les quelque 1750 arrondissements d'état civil que la Suisse comptait avant la réforme. Les officiers d'état civil (nos pétabosses

vaudois) voient leur tâche professionnalisée, leur degré d'occupation étant désormais de 40% au moins (art. 1 nOEC).

Conclusion

Sur le plan juridique, la réforme de l'état civil a été correctement menée (consultation, modifications des bases légales, refonte des dispositions réglementaires, délais de mise en œuvre...).

En outre, l'informatisation, l'individualisation et la professionnalisation sont le reflet de l'évolution de la société dans laquelle nous vivons.

Il n'en demeure pas moins que la disparition du livret de famille est regrettable. La famille en tant qu'institution est affaiblie par la disparition de ce signe tangible de son existence. La diversité des livrets de famille cantonaux est remplacée par des documents fédéraux standardisés et impersonnels.

Bref, Ramuz a été chassé par les informaticiens et par les technocrates. C'est fort dommage.

ANTOINE ROCHAT

Revue de presse

La confrérie des immobiliers

Les radicaux genevois désirent réformer les institutions politiques de leur canton. Leur président, M. François Longchamp («Plaidoyer pour un chambardement institutionnel à Genève», *Le Temps* du 24.01.2005) n'y va pas de main morte. Citons quelques innovations proposées:

[...] désignation d'un président ou d'une présidente pour quatre ans portant le titre de gouverneur, intégration ultérieure des deux conseillers aux Etats au sein du collège pour y être chargés plus particulièrement des relations avec la Berne confédérale, réduction du nombre des députés et de leurs commissions, [...] création d'un Haut Conseil du Genevois de 33 membres élus dans une circonscription unique valdo-franco-genevoise pour gérer les questions de grand aménagement et de transports régionaux et instauration d'un commandement unique pour les sept (sic) corps de police cantonaux et communaux. [...]

Projet sérieux de réforme? Manœuvre électorale? En tout cas, M. Longchamp ne se fait guère d'illusions sur le sort qu'hommes politiques et partis feront à ces propositions:

[...] Il faut se rendre à l'évidence: les blocages actuels, aussi décriés soient-ils, en arrangent en réalité beaucoup. Certains partis politiques, aux succès électoraux indiscutables, font commerce du statut quo. Qui peut

mieux garantir la sauvegarde des acquis ou la nostalgie du passé que des institutions immobilières? Qui peut mieux protéger les rentes de situation que des organes figés?

[...] Ne nous leurrions pas. En politique, la grande confrérie des immobiliers a encore de beaux jours devant elle. Son jeu ne trompe personne. Jamais le parlement ni le gouvernement n'auront la force de se réformer. A-t-on déjà vu les moutons se ruer sur les tondeuses? [...]

Nous avons aussi notre confrérie des immobiliers. Il suffit de voir quelle peine Grand Conseil, gouvernement et administration ont à entreprendre une réforme sérieuse et durable des finances vaudoises.

«On sait qui commande ici»

Un grand ponton radical – il parlait bien sûr de son parti – prononça il y a une vingtaine d'années cette phrase restée célèbre. Nous y repensons en lisant ces lignes écrites sous la plume de M. Patrick Chuard («On a frisé l'émeute au bal du samedi soir», *24 heures* du 25.01.2005):

Une grosse bagarre a failli dégénérer en émeute samedi soir à Mathod. Vers 1h30, les gendarmes ont voulu calmer le jeu et interpeller des énergumènes déchaînés, devant la salle communale où se tenait un bal de campagne. Une trentaine de jeunes se sont alors ligüés contre les forces de l'ordre. Ils les ont contraintes à reculer en les insultant et en leur lançant

des cailloux, des morceaux de bois et des bouteilles vides, cabossant au passage la voiture du groupe spécial d'intervention (Dard).

[...] Les protagonistes seraient âgés de 16 à 20 ans, originaires d'ex-Yougoslavie et d'Amérique du Sud, habitant dans la région d'Orbe, informe la police. [...]

L'émeute n'a pas eu lieu, car les gendarmes n'ont pas jugé bon d'intervenir (manque d'effectifs, manif jugée pas très dangereuse, réactions critiques des médias chaque fois qu'ils interviennent en force?). Nous ne formulerons aucune critique à l'encontre de la gendarmerie. Retenons cependant cette déclaration du syndic de Method:

«Un groupe de jeunes qui affronte les gendarmes comme ça, c'est inadmissible!»

Il exprime certainement le sentiment d'une partie importante de la population qui se demande souvent: Sait-on encore qui commande ici?

Le remède est connu

M. Denis Masmejan écrit («Le procureur général vaudois, M. Marc Schwenter, annonce sa retraite. Quel bilan», *Le Temps* du 28.01.2005):

[...] En vingt ans, Jean-Marc Schwenter en est convaincu, la criminalité n'est pas seulement devenue plus complexe. Elle s'est aussi nettement aggravée. «Il est évident pour moi que la violence, en termes d'intensité, a pris des proportions assez effrayantes. Je l'ai éprouvée au quotidien.» Aujourd'hui, la justice pénale n'a pas tant besoin de réformes que de moyens supplémentaires – la priorité des priorités aux yeux de Jean-Marc Schwenter. [...]

Donner les moyens nécessaires à la justice et aux organes chargés d'exécuter ses décisions et de faire appliquer la loi: le remède est connu. A-t-on la volonté d'y recourir? C'est pourtant le devoir prioritaire de l'Etat.

E. J.

Le Coin du Ronchon

Les riches et l'argent des riches

La présence sur les marchés, en janvier, pour faire signer les référendums contre les hausses d'impôts votées par le Grand Conseil a été une occasion édifiante de redécouvrir toute l'inimitié, l'envie, la jalousie et la méchante humeur qu'éprouve l'homme de la rue envers «les riches».

Aux yeux des principes socialistes dans lesquels nous baignons, celui qui possède des biens propres les a forcément obtenus de façon immorale, soit en les volant, soit en profitant d'une chance que les autres n'ont pas eues. En tout état de cause, il s'agit d'un privilégié, et chez nous, les privilégiés, on ne les aime pas. On les aime peut-être s'ils sont des champions sportifs ou des vedettes de la chanson ou du spectacle, auquel cas on est prêt à payer très cher pour aller les voir. Mais une fois qu'ils ont empoché tout

l'argent qu'on leur a donné, on ne les aime plus, parce que ce sont «des riches».

Le riche est un type qui achète des voitures chères au garagistes du coin, qui fait refaire sa villa par des artisans de la région, qui paie des sommes énormes à sa commune, à son canton, à la Confédération et aux assurances sociales. Le riche est un type qui vous fait vivre confortablement grâce à l'argent qu'il dépense, mais dont vous êtes persuadé qu'il pourrait vous faire vivre encore plus confortablement s'il consentait à dépenser tout ce qu'il a de plus que vous.

Le riche, par définition, est un salaud qui a plus d'argent que vous et qui mérite donc d'être dépouillé de cette différence dont vous n'arrivez pas à vous enrichir.

LE RONCHON

Les arguments

Un stand à Oron, sous la neige. On a mis des feuilles de plastique pour protéger les rares signatures arrachées à des passants humides et frigorifiés. Passe le municipal d'un village voisin. Ils ont parlé de l'initiative en séance de municipalité:

«Aaahaa, l'idée est bonne, j'dis pas...»

– Alors, vous signez...?

– Schaipas trop, y a du pour, mais y a aussi du contre...

– Bon, dites-moi les arguments contre... je parie que je vous les démolis...

– Vouaaa... c'est pas une question d'arguments...

– ... ?»

«Les idées, mousse légère», disait M. Regamey.

D.